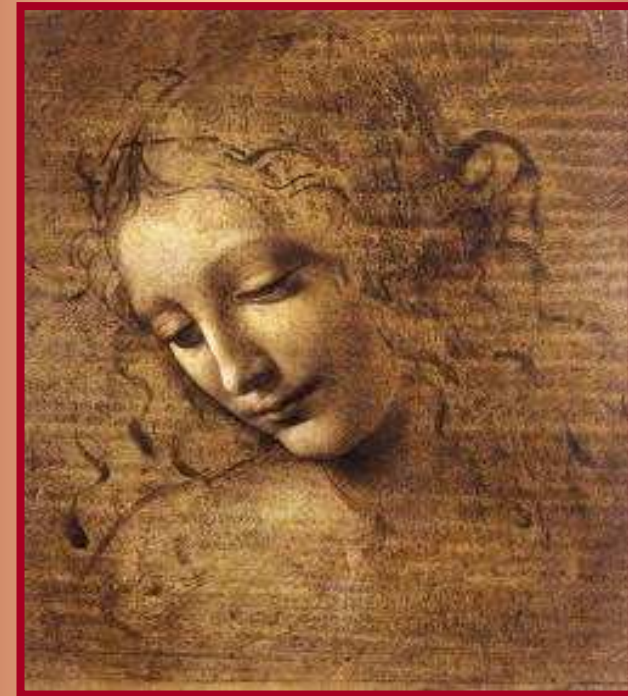




"Les apports de la nouvelle loi bioéthique"



Jeudi 1er décembre 2011

Tout public*

**Gratuit pour les étudiants et pour les membres d'associations ayant passé convention avec le CHU de Bordeaux*



CFPPS

Institut des Métiers de la Santé
Hôpital Xavier Arnoz
Avenue du Haut Lévêque 33604 PESSAC
☎ 05 57 65 66 53
valerie.gonzalez@chu-bordeaux.fr



Direction générale
12 rue Dubernat 33404 TALENCE



" Les apports de la nouvelle loi bioéthique "

9 h : Accueil

9 h 30 : Ouverture de la journée,

Alain HÉRIAUD, Directeur Général,

Le Président de la commission médicale d'établissement

LA LOI ET LA BIOÉTHIQUE

Modérateur : Lin DAUBECH

10 h : Faut-il légiférer en bioéthique ?

Jean - Pierre DUPRAT

10 h 45 : La loi du 7 juillet 2011, genèse et présentation sommaire

Françoise LAGABRIELLE

11 h 15 : Pause

11 h 45 : Apports et refus de la loi : pourquoi ?

Benoît PAIN

12 h 30 : Déjeuner

RECHERCHE CLINIQUE ET ÉTHIQUE BIOMÉDICALE

Modérateur : Didier LACOMBE

14 h 15 : La loi de juillet 2011 et l'Assistance Médicale à la Procréation,
à la recherche d'une cohérence

Hélène CREUX & Denis ROUX

15 h 00 : Les dons d'organes et la loi de juillet 2011

Françoise. SIMEON

15 h 45 : La question des cellules souches

Hubert HUARD DE VERNEUIL

16 h 30 : Bioéthique : concepts, pratiques et neurosciences

B. BIOULAC

17 h 15 : Synthèse de la journée

France BERETERBIDE & Jacques FAUCHER

17 h 30 : Clôture de la journée

Bulletin d'inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Pour les participants hors CHU de Bordeaux : retourner le bulletin d'inscription ci-joint au CFPPS (courrier / fax / courriel)
- Pour les agents du CHU de Bordeaux : transmettre la demande de formation habituelle par voie hiérarchique

CONDITIONS DE REGLEMENT

- Pour les établissements extérieurs : la facture est envoyée par le CHU de Bordeaux à l'établissement employeur, ultérieurement
- Pour les personnes hors établissement : le participant remet sur place un chèque à l'ordre du trésor public

NE PAS ENVOYER DE CHÈQUE PAR COURRIER

Journée pouvant faire l'objet d'une prise en charge
au titre de la formation continue

Formation C. 45 du catalogue général

TARIFS

Montant de l'inscription : 110 € (repas non compris)

*Gratuit pour les étudiants et pour les membres d'associations ayant
passé convention avec le CHU (repas non compris)*

Achat du ticket repas sur place : 9,40 €

ou

Carte de self pour le personnel du CHU de Bordeaux

N° de déclaration d'existence (DE) 7233P001133



A retourner au CFPPS - I.M.S. hôpital Xavier Arnoz - Avenue du Haut-Lévêque - 33604 PESSAC
TEL : 05 57 65 66 53 FAX : 05 57 65 63 87 Courriel : valerie.gonzalez@chu-bordeaux.fr

LES APPORTS DE LA NOUVELLE LOI BIOETHIQUE

Jeudi 1^{er} décembre 2011

NOM (Majuscule) :

Prénom :

Adresse personnelle :

.....
.....

Adresse de l'employeur :

.....
.....

Tél : Fax :

Mél :

Secteur d'activité :

Fonction actuelle :

La facture doit être établie à l'ordre de (cocher une case) :

- Vous-même, par chèque à l'ordre du **trésor public**, le jour même
- L'établissement employeur (Préciser l'adresse exacte à qui elle devra être envoyée)

Un organisme de gestion de fonds de formation (Nom et adresse)

Le paiement sera effectué auprès de la Direction Générale du C.H.U. de Bordeaux en fin de session, dès réception de la facture envoyée par le service formation.

INTERVENANTS

France BERETERBIDE
Directeur Adjoint Centre Hospitalier LANGON

Bernard BIOULAC
Professeur émérite - Université Victor Ségalen Bordeaux II
Conseiller scientifique - CNRS pour les neurosciences et l'éthique

Hélène CREUX
Chef de Clinique Assistant CHU de Bordeaux

Jean - Pierre DUPRAT
Professeur de droit, Président du Comité de protection des personnes

Jacques FAUCHER
Espace Bioéthique d'Aquitaine

Hubert HUARD DE VERNEUIL
Praticien Hospitalier, Professeur des Universités - CHU de Bordeaux

Didier LACOMBE
Généticien - CHU de Bordeaux, Université Victor Ségalen Bordeaux II

Françoise LAGABRIELLE
Représentante du Collectif Aquitain de Réflexion sur l'Éthique Biomédicale (CAREB)

Benoît PAIN
Philosophe

Denis ROUX
Praticien Hospitalier - CHU de Bordeaux

Françoise SIMEON
Praticien Hospitalier, coordination hospitalière - CHU de Bordeaux

COMITE D'ORGANISATION

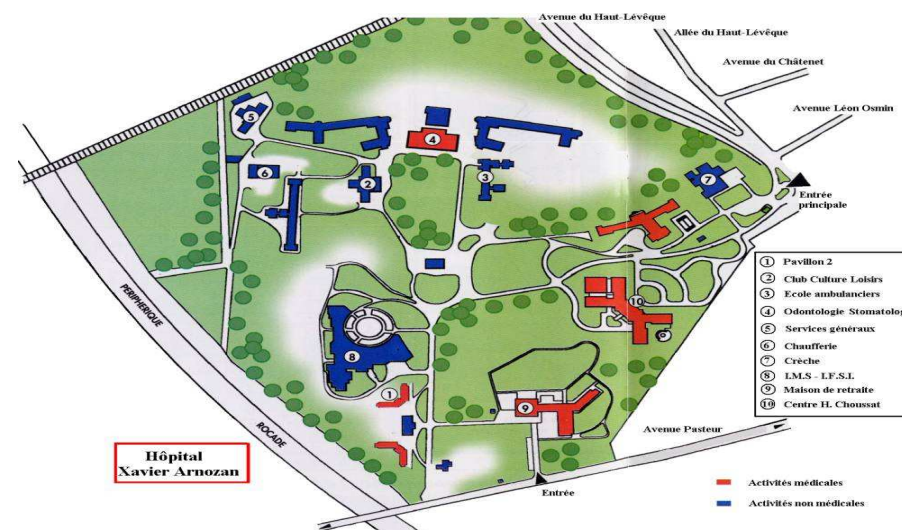
Les membres du Comité d'éthique du CHU de Bordeaux

Centre de Formation Permanente des Personnels de Santé

Colette JEGOU
Responsable pédagogique, formation continue CFPPS

Le colloque se déroulera dans :

L'amphithéâtre de L'IMS -
HÔPITAL XAVIER ARNOZAN
Avenue du Haut Lévêque - 33604 PESSAC
(05 57 65 66 53 É 05 57 65 63 87
valerie.gonzalez@chu-bordeaux.fr
Secrétariat : Valérie GONZALEZ



MOYENS D'ACCÈS :

PAR LA ROUTE

Par la ville de Bordeaux :

Sur les boulevards, à la « Barrière de Pessac », prendre « Arcachon », puis « centre de Pessac » Continuer jusqu'au carrefour de « l'Alouette » - Au feu, tourner à gauche (hôpital Xavier Arnozan) - Faire 100 m et tourner à gauche Rentrer dans l'hôpital

Par la rocade

Sortie 13
Prendre direction « Alouette » - Continuer tout droit - Après le carrefour de « l'Alouette », faire 100 m et tourner à gauche Rentrer dans l'hôpital

Sortie 14 (Pessac - Saïge)
Au feu, tourner à gauche Suivre Hôpital Xavier Arnozan

Par la A63

Sortie « Gradignan-Bersol » (au niveau de Leroy Merlin, Métro)
Prendre direction « Alouette - Xavier Arnozan »

PAR LE TRAIN

De la gare Bordeaux Saint Jean

Prendre le train « Bordeaux-Arcachon » S'arrêter à « Alouette-France » Suivre « l'allée du Haut-Lévêque » Au bout de la rue, l'hôpital est en face sur la gauche

PAR LE BUS / TRAMWAY

Par le centre ville de Bordeaux (sachant que ces renseignements peuvent évoluer) :

Prendre le tramway : **ligne C**, directions « Les Aubiers » S'arrêter aux « Quinconces » Prendre le tramway : **ligne B**, direction « Pessac centre » A la station « Pessac centre » (terminus), prendre le **bus 44**, direction « Pessac Unitec » S'arrêter à l'arrêt « Xavier Arnozan »